



## La Great-West, la London Life et la Canada Vie ont fusionné le 1er janvier 2020

Le 1er janvier 2020, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et deux sociétés de portefeuille ont fusionné. Elles forment maintenant une seule compagnie – La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

### Qu'est-ce que la fusion?

La fusion signifie que La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ainsi que leurs sociétés de portefeuille, Corporation Financière Canada Vie et Groupe d'assurances London Inc., forment une seule compagnie plus grande – La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

### En quoi consiste notre fusion pour vous, nos clients?

Par suite de la fusion, en date du 1er janvier 2020, toutes les polices et tous les contrats de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie sont automatiquement devenues des polices et des contrats de la société issue de la fusion – La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Pour vous, cela veut dire que vos polices ou vos contrats en vigueur en date du 1er janvier 2020 demeurent tels quels à la suite de la fusion et qu'ils continuent d'être administrés de la même manière qu'avant. Les promesses qui vous ont été faites et les engagements pris à votre égard par La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la

London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie sont pris en charge par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Pour obtenir de l'information importante destinée aux clients, veuillez consulter la foire aux questions ci-dessous.

## Quels sont les avantages prévus pour vous, nos clients, à la suite de la fusion?

Voici quelques-uns des avantages prévus pour les clients à la suite de la fusion :

- Amélioration de l'expérience client et de la communication étant donné que vous ferez affaire avec une seule compagnie
- Lancement de nouveaux services et produits permettant de répondre à vos besoins en évolution en matière de retraite, d'assurance et de gestion du patrimoine
- Amélioration du service à la clientèle que nous vous offrons et accélération du processus d'amélioration des produits
- Capacité à mieux répondre à vos besoins changeants grâce à la rationalisation de notre exploitation de même qu'à un niveau accru d'efficacité, d'innovation et de réactivité